

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le jeudi 12 février 2015 à 14 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 2 février 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte ayant reçu pouvoir de René MASSETTE
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération ayant reçu pouvoir de Pascal ANTIQ
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon ayant reçu pouvoir d'Ambroise MAZAL

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général



Délibération n° D-2015-03 (12/02/2015)

OBJET : Report du résultat de clôture 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le Président indique au Comité syndical qu'il doit procéder au report du résultat de clôture cumulé du Compte administratif 2014 au Budget 2015.

Le Compte administratif 2014 laisse apparaître en **fonctionnement** un résultat de clôture cumulé de 240 146.33 € et en **investissement** un résultat de clôture cumulé de 52 240.20€.

Le Président propose que l'excédent de clôture constaté soit reporté comme suit :

- 240 146.33 € en section de fonctionnement
- 52 240.20 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le report du résultat de clôture cumulé du compte administratif 2014 au Budget Primitif 2015 selon les modalités précitées :

- - section de fonctionnement 240 146.33 €
- Section d'investissement 52 240.20 €

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	2	0	0
2	CCABB	2	0	0
4	Département	4	0	0

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2015 ;

D'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 février 2015.
Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

